

# DICRIM

**Document d'Information Communal sur les  
Risques Majeurs**

## COMMUNE D'ALLUY



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une TRES GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

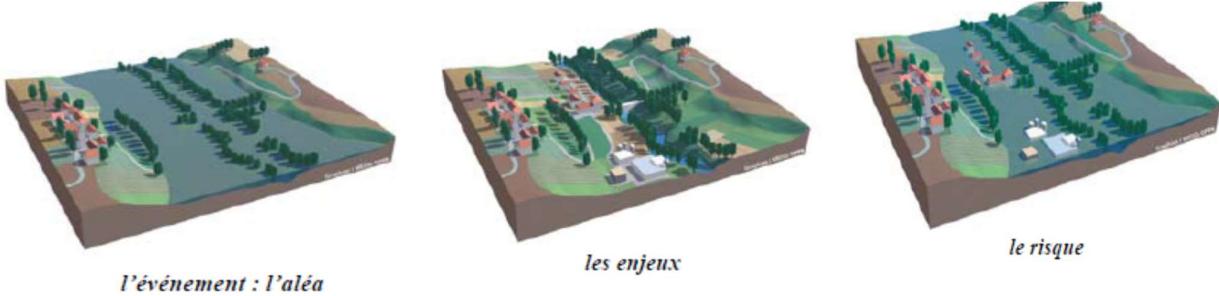
**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

**Le Maire.**

**Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile : « Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »**

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques :**

- **Les risques naturels**  
(Inondation, mouvement de terrain...)
- **Les risques technologiques**  
(Industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie, ...)

**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**

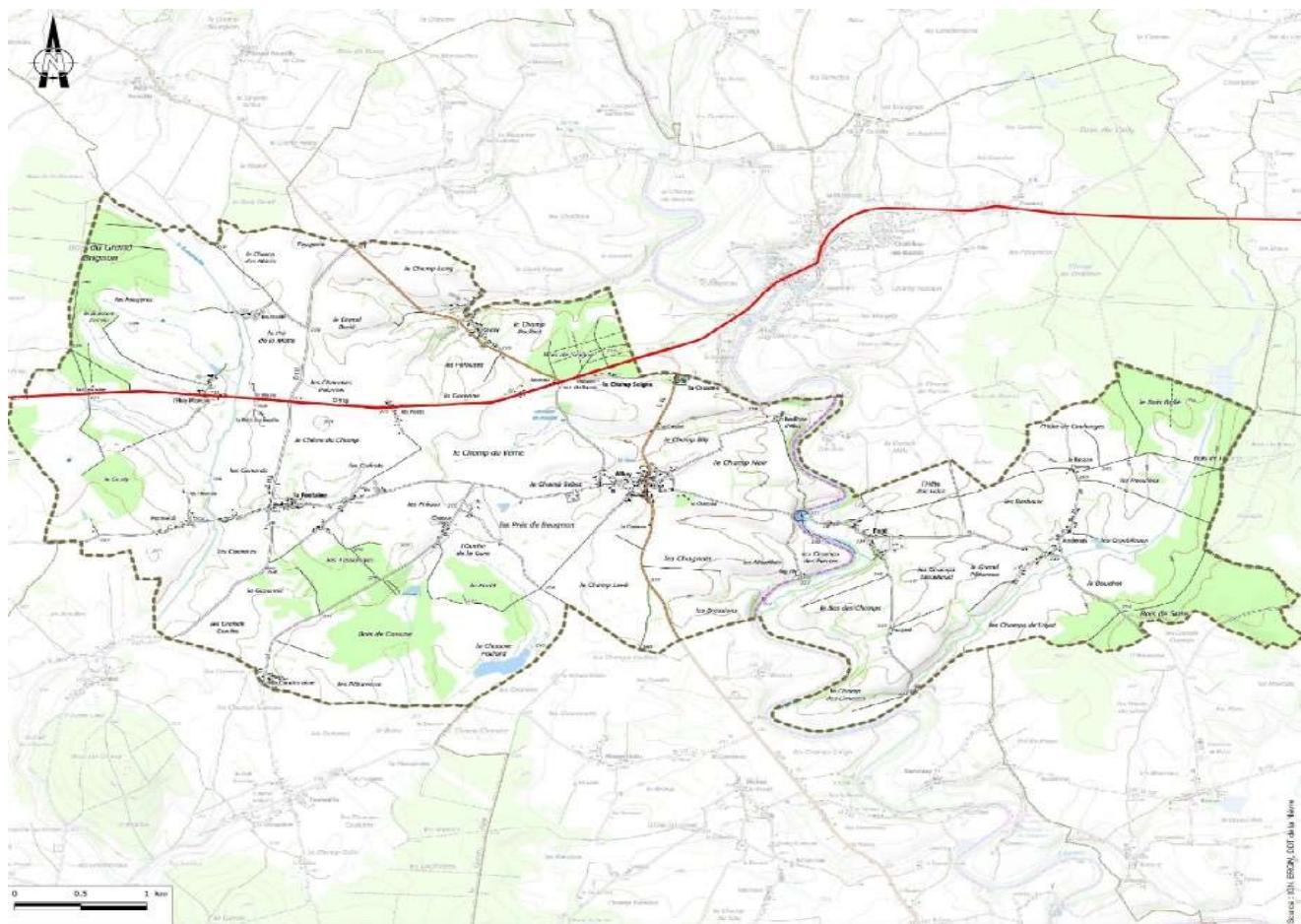
## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

**L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».**

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'ALLUY peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

## Carte recensant les risques majeurs présent sur le territoire communal



Commune de  
**ALLUY**

- Transport de Matières Dangereuses
- Réseau routier TMD
  - Réseau ferroviaire TMD
  - Gazoduc TMD



## RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

*Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.*

### Le risque à ALLUY :

La commune est traversée par un axe important : la route départementale D 978, **sur laquelle transitent des transports de matières dangereuses.**

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.

### Action du maire :

Alerte, cloche de l'église, téléphone, porte à porte.

Permanence en mairie.

Evacuation partielle ou totale de la population (selon les indications fournies par les sapeurs-pompiers)

Mise en place de déviation/ interdiction de circulation.

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

### La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### En cas d'accident de TDM

#### DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

#### PENDANT L'ACCIDENT :

##### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18, police/gendarmerie :17 ; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

##### SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio (notamment Champagne FM, France Bleu Champagne, France Bleu Auxerre, Radio Latitude).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

#### Rappel des bons réflexes :

#### Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## RISQUE TEMPETE-VENTS VIOLENTS

### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

#### **Si une tempête est annoncée :**

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

#### **PENDANT UNE TEMPETE**

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

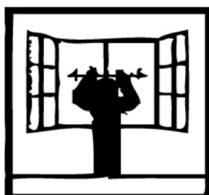
#### **APRES UNE TEMPETE**

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

### **Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents**



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



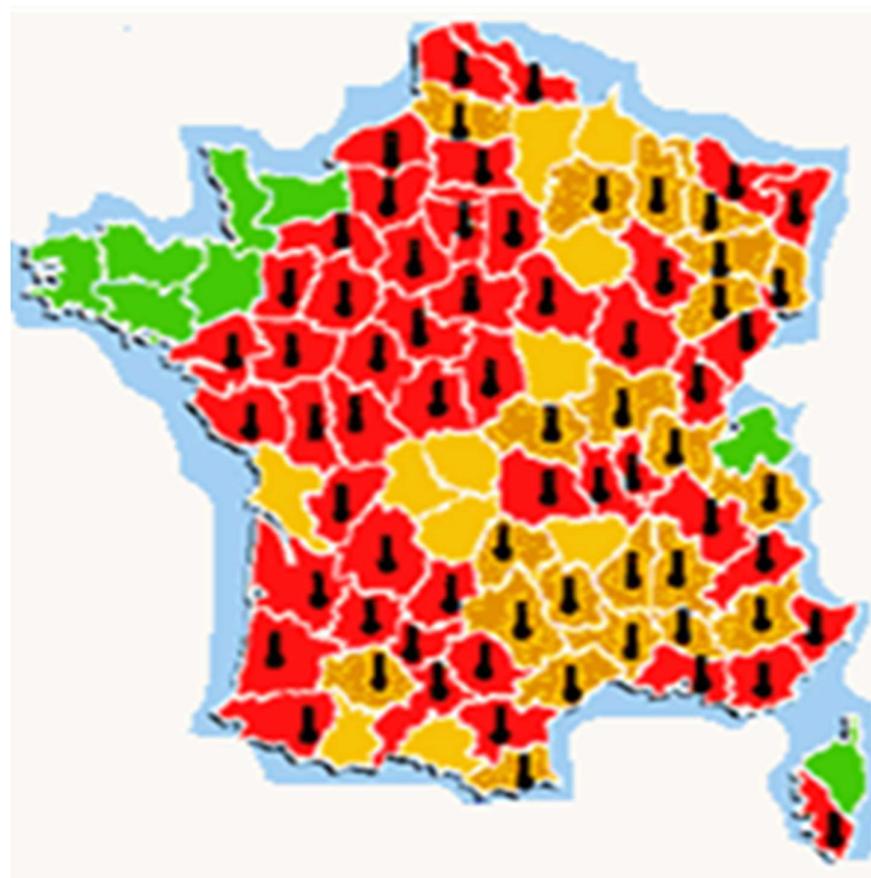
Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques

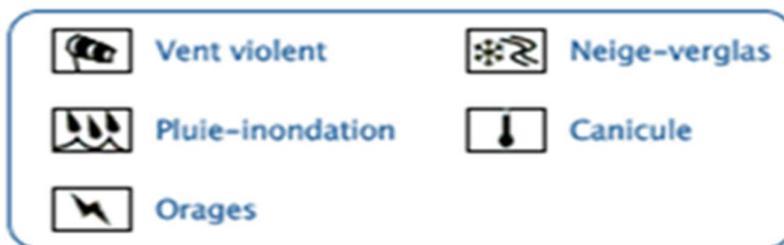
#### **DES AUJOURD'HUI**

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>



### Rappel des codes couleurs de la vigilance météorologique

- **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**





## RISQUES SANITAIRES : PANDEMIE

*Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

### Le risque à Alluy :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

### Les mesures de prévention :

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).

**COVID-19**

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS    0 800 130 000  
(appel gratuit)



## RISQUES SANITAIRES : CANICULE

*Une canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.*

*En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.*

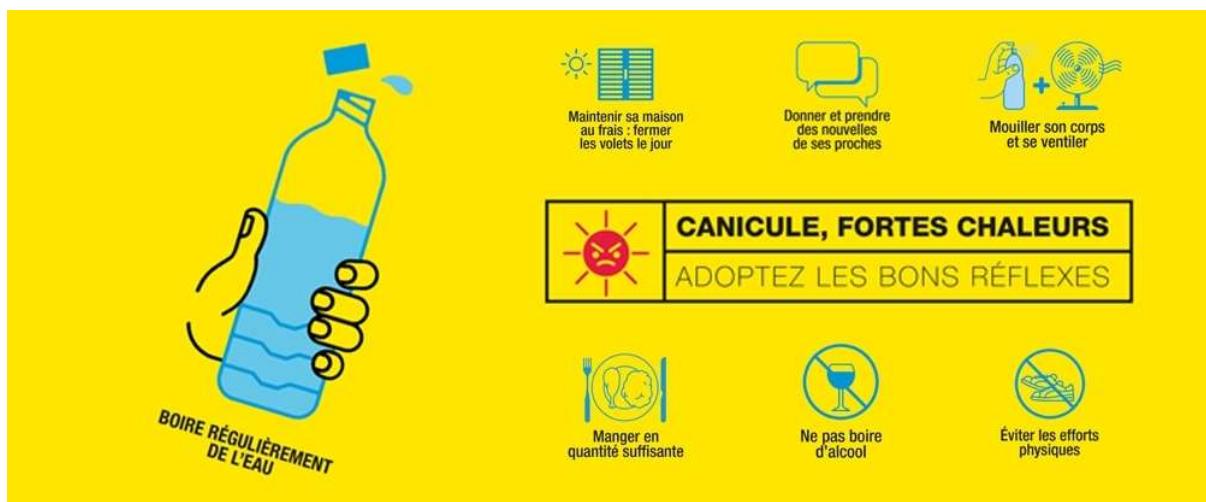
### Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours. Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc....) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc....).

### Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.



# En période de fortes chaleurs ou de canicule

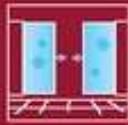
## Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



## Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.





# Numéros utiles :

- **Mairie d'ALLUY :** **03 86 84 10 04**  
**mairie.alluy@orange.fr**
- **Préfecture de la Nièvre :** **03 86 60 70 80**  
**www.nievre.gouv.fr**
- **Direction Départementale des Territoires** **03 86 71 71 71**  
**ddt@nievre.gouv.fr**
- **Pompiers** **18 (ou portable 112)**
- **Police / Gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (SMS seulement) :** **114**
- **ERDF dépannage** **09 72 67 50 58**
- **GRDFdépannage** **0 800 473 333**
- **Conseil Départemental Centre routier** **03 86 61 87 00**
- **Météo France** **08 92 68 02 80**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://nievre.gouv.fr>

<http://www.risques.gouv.fr>